



Centre de Formation Universitaire en Orthophonie de Strasbourg

4, rue Kirschleger

67085 STRASBOURG Cedex

Tél. 03 68 85 35 03

Fax : 03 68 85 35 18

Site internet : <http://med.unistra.fr>

CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOAPHONISTE

Concours pour l'année universitaire 2017/2018

I - GENERALITES

L'orthophoniste consulte en cabinet libéral ou en institution et pratique, sur prescription médicale, des examens et actes thérapeutiques. Son rôle consiste à traiter tous les troubles du langage écrit ou oral de la parole et de la voix.

Décret du 30 août 2013 fixe la réglementation de ce certificat de capacité. La formation (d'une durée de quatre ans plus une année pour la préparation du mémoire final) comprend des enseignements théoriques et des enseignements dirigés (au minimum 3158 h pour les deux formes d'enseignement) et des stages obligatoires (au minimum 2040 h). Les enseignements sont organisés sous forme d'UE (unités d'enseignements). Au cours de la dernière année d'études, les candidats présentent un mémoire (au plus tard avant la fin de l'année universitaire suivante).

L'Ecole de Strasbourg est habilitée par le ministère pour le recrutement de **35 élèves en 2016**. Le nombre définitif sera fixé ultérieurement, pour toute la France, par arrêté interministériel pour la rentrée 2017/2018.
Ce recrutement sera assuré par un examen classant comprenant des épreuves écrites et orales.

II - L'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION

1) Conditions d'inscription :

Elles sont précisées à l'article 1 des modalités ci-jointes. <http://med.unistra.fr> , sur l'onglet examens paramédicaux.
Les dossiers peuvent être retirés :

- ✚ soit par correspondance, avec une enveloppe affranchie à 50g, libellée à vos nom et adresse auprès de :
l'Ecole d'Orthophonie - Faculté de Médecine - 4 , rue Kirschleger - 67 085 STRASBOURG Cedex,
- ✚ soit en imprimant le dossier depuis le site Internet de la Faculté : <http://med.unistra.fr>, onglet « examens »
Aucun accusé de réception ne pourra être transmis ni remis à l'étudiant, au dépôt de dossier.

2) Les inscriptions

Les dossiers d'inscription aux épreuves de sélection doivent nous parvenir ou être postés au plus tard le :

Mardi 28 février 2017, à 18h (cachet de la poste faisant foi).

Un mail, en guise d' accusé de réception, après la saisie total du dossier, pourra être envoyé.

3) Constitution du dossier d'inscription à l'examen classant

Attention ! pré-inscription (pré-candidature) obligatoire, sur Aria.u-strasbg.fr, choix composante : Faculté de médecine, onglet 'master-passarelle-concours '

Le dossier que vous nous retournez devra **impérativement** comporter les documents suivants **rangés sous pochette plastique** :

- le formulaire **Demande d'Inscription** de couleur blanche dûment remplie, datée et signée par le candidat,
- une photocopie du **baccalauréat et** du relevé des notes de bac. ou du **certificat de scolarité** pour les lycéens inscrits en terminale au moment de l'inscription,
- un **chèque de 80 euros** payable à l'ordre de M. l'Agent Comptable de l'Unistra (cf. Art. 5b des modalités ci-jointes)
- **2 enveloppes** (format 16 x 23 cm) affranchies au tarif en vigueur (pour un envoi de 20g), libellées à vos nom et adresse, une pour l'envoi de votre login et mot de passe pour la consultation de vos résultats sur le site Internet. Une pour le relevé de notes final. Tous les autres échanges se feront par courriels ou sur le site de la Faculté de Médecine.
- la **Fiche Navette** (imprimée sur papier rose de préférence), complétée des informations demandées.
- 1 photocopie de votre **carte d'identité ou du passeport**

III - LES EPREUVES DE SELECTION

1) Epreuves écrites

Les **épreuves écrites** de sélection à l'entrée CFUO de Strasbourg auront lieu le :

LUNDI 10 AVRIL 2017 de 8h30 à 17h30

à la Faculté de Médecine (4, rue Kirschleger, 67000 Strasbourg).

selon la grille horaire figurant dans le tableau des modalités ci-joint.

Les modalités sont précisées à l'article 3 du document ci-annexé.

La **répartition des étudiants** dans les amphithéâtres vous sera envoyée par mèl le Mardi 4 avril 2017. A défaut elle **est à consulter** sur les **portes vitrées** de la Faculté ou sur le **serveur Internet** de la Faculté (code : <http://med.unistra.fr>).

Aucune information sur cette répartition ne pourra être donnée par téléphone pour éviter toute erreur et contestations.

Il est vivement **recommandé** aux candidats(es) de :

- **consulter les plans** de localisation des salles d'examen sur le site web de la Faculté ;
- **venir repérer** leur salle d'examen **avant le jour** des épreuves ;
- prendre toutes leurs précautions et dispositions pour ne pas arriver en retard, aucun retard n'est toléré.

2) Epreuves orales

Des **épreuves orales** seront organisées le **LUNDI 15 MAI 2017** pour les **seuls 80 premiers candidats** - après départage des candidats ex æquo - selon une **répartition** qui sera précisée par mèl aux étudiants concernés ainsi que sur le **serveur internet** : <http://med.unistra.fr>.

Les modalités sont précisées à l'article 4 du document ci-annexé.

Les épreuves orales se dérouleront au FORUM de la Faculté (accès parking intérieur) au 4 rue Kirschleger.

3) Résultats d'examen

Les résultats successifs seront accessibles sur le Web avec vos login et mot de passe et communiqués par voie d'affichage sur les portes vitrées du Hall d'entrée de la Faculté de Médecine selon le calendrier ci-dessous. En conséquence, **aucun résultat ne sera donné par téléphone**

Le calendrier de publication des résultats est fixé comme suit en application de l'article 7 des modalités ci-jointes

- 1er classement (noté sur 20)
(admissibilité des 450 premiers) : **jeudi 13 avril 2017 à 18h** (sur les portes vitrées de la Faculté et sur le site internet : www-med.unistra.fr)
- 2ème classement (noté sur 100)
(admissibilité des 80 premiers) : **jeudi 04 mai 2017 à 18h** (sur les portes vitrées et sur le web)
- 3ème classement (noté sur 200)
(admission des 35 premiers) : **mardi 16 mai 2017 à 18h** (sur les portes vitrées et sur le web)

Le relevé de notes détaillé et final vous sera envoyé au moyen de votre enveloppe à partir du 30 mai 2017.

4) Annales

Les annales des concours précédents pourront vous être adressées par voie électronique dans les conditions suivantes :

- envoyer une demande à l'Association des étudiants :

METAFOR - Annales du concours

Faculté de Médecine - 4, rue Kirschleger - 67085 STRASBOURG Cedex

- joindre à votre demande votre adresse électronique (mèl), vos nom et prénom et téléphone
- joindre un chèque de 5 €, libellé à l'ordre de METAFOR, pour la gestion .

IV - DISPENSES DES ETUDES

Les modalités de dispenses éventuelles des études figurent à l'article 8 des modalités ci-jointes.

V - DOSSIER SOCIAL (bourse et logement en cité universitaire)

La demande de dossier social doit être faite auprès de la Direction du Lycée ou de l'Etablissement où le candidat est inscrit pour l'année 2016 - 2017 avant la date limite fixée par le Rectorat.

VI - INSCRIPTION DEFINITIVE POUR 2017/2018

Les candidat(e)s retenu(e)s à l'issue des épreuves du concours devront prendre leur inscription définitive pour la rentrée 2017-2018, par correspondance, durant le mois août 2017. Les droits s'élevaient pour la rentrée 2016-2017 à 554.10 € auxquels s'ajoutent, le cas échéant, l'affiliation au régime étudiant de la sécurité sociale (215 €).

CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOphoniste

Concours pour la rentrée universitaire 2017/2018

Modalités approuvées par les Conseils de Faculté du 3 novembre 2016 et par le Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg.

Art. 1. - Conditions d'admission

Les candidat(e)s doivent justifier du baccalauréat, de l'examen spécial d'entrée dans les universités (ESEU), du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), d'un titre français admis en dispense du baccalauréat ou d'un titre étranger sanctionnant une formation d'un niveau au moins égal à celui du baccalauréat sur décision du président de l'Université.

Art. 2. - Nombre de places

L'entrée en première année du certificat de capacité d'orthophoniste est conditionnée par la réussite en rang utile aux épreuves de sélection d'entrée.

Le nombre de places ouvertes au concours d'entrée est fixé par arrêté ministériel (il était de 35 étudiants pour le concours 2016). Le quota pour le concours 2017 sera fixé ultérieurement.

Art. 3. - Epreuves écrites

Elles seront constituées d'épreuves de français et de culture générale du niveau baccalauréat : cf. tableau ci-après. Elles sont obligatoires pour **tou(te)s les candidat(e)s**.

L'étudiant(e) doit présenter une **pièce officielle d'identité** (carte d'identité ou passeport) en cours de validité.

Art. 4. - Epreuves orales

Elles comportent **deux types** d'épreuves :

- des **entretiens de motivation** à partir d'une analyse d'un texte, auprès d'un jury composé d'un médecin ORL/neurologue, de deux orthophonistes et d'un psychiatre ;
- une évaluation des structures de la **communication orale en groupe**.

Elles ne s'adressent qu'aux **80 premier(e)s étudiant(e)s** et ex-aequo déclaré(e)s admissibles à l'issue du **second classement** (cf. Art. 6-b). Les candidats devront présenter une **pièce officielle d'identité** (carte d'identité nationale ou passeport) en cours de validité.

Art. 5. - Les formalités d'inscription

a) Le dossier d'inscription à prélever sur le site Internet de la Faculté de Médecine : med.unistra.fr est à retourner avant le **mardi 28 février 2017, à 18h00** (cachet de la poste faisant foi). Ces inscriptions sont prises exclusivement par correspondance auprès du secrétariat de l'Ecole d'Orthophonie (4, rue Kirschleger - 67085 Strasbourg Cedex).

Une **pré-candidature**, en complément du dossier, se fera sur le site : aria.u-strasbg.fr à partir du 01 février 2017 jusqu'au 28 février 2017.

b) Les **frais de dossier** sont fixés à **80 Euros** pour le concours 2017, par arrêté interministériel du 16 février 2009 (sous réserve). Ils sont à payer par chèque bancaire lors de la transmission du dossier d'inscription. Ils **ne peuvent donner lieu à remboursement** sauf cas de force majeure (justifié uniquement par un certificat d'hospitalisation).

Art. 6. - Calendrier des épreuves

a) Les **épreuves écrites** auront lieu le **lundi 10 avril 2017** à la Faculté de Médecine. La répartition dans les différentes salles d'examen est à consulter sur le site Internet de la Faculté <http://med.unistra.fr> dès le jeudi 6 avril 2017 à partir de 16h00. Des sessions d'examen peuvent être organisées sous certaines conditions dans les DOM/TOM.

En cas de nécessité, la date du **jeudi 13 avril 2017** pourra être utilisée pour refaire tout ou partie des épreuves, l'information se fera par courrier électronique et sur le site de la Faculté.

b) Les **épreuves orales** seront organisées le **lundi 15 mai 2017** pour les **seul(e)s 80 premier(e)s candidat(e)s**, selon un ordre de passage qui sera précisé aux étudiant(e)s concerné(e)s.

c) Pour bénéficier de certains **aménagements** d'épreuves, les candidats présentant un **handicap** doivent fournir (**avant le mardi 28 février 2017**) avec leur dossier d'inscription un certificat établi par la médecine préventive interuniversitaire ou la MDPH de laquelle ils relèvent, précisant les **dispositions** à prendre pour les **épreuves écrites et/ou orales**. Ledit certificat devra clairement préciser si un tiers temps supplémentaire doit être accordé pour l'**épreuve de QCM** notamment : cf. document ci-joint.

Art. 7. - Délibération du jury

Le jury ne peut annuler une ou plusieurs questions ou partie de questions dans chacune des épreuves ou modifier les coefficients attribués aux trois épreuves du concours.

Art. 8. - Classements successifs

Tou(te)s les candidat(e)s composeront les trois épreuves écrites. Après délibérations du jury :

a) Un **premier classement** sera établi après la correction par lecture optique des **QCM** (notées sur 20). Les **450 premiers** étudiants seront retenus à l'issue de ce premier classement (en tenant compte des ex aequo).

b) La **correction** des deux autres épreuves écrites (épreuve d'orthographe et texte à analyser et à commenter) concerne les seul(e)s candidat(e)s admissibles à l'épreuve de QCM.

Un **second classement** sera effectué, sur un total de 100 points, en tenant compte des notes obtenues aux **trois épreuves écrites**. Seul(e)s les **80 premier(e)s candidat(e)s** et les ex-aequo seront autorisé(e)s à présenter les épreuves orales finales.

c) Les **épreuves orales** sont notées sur 100.

Un **troisième classement** sera fait à l'issue des épreuves orales en additionnant les notes obtenues aux **épreuves écrites et orales**, soit un total sur 200 points. Seul(e)s les **35 premier(e)s candidat(e)s** seront déclaré(e)s admissibles.

Ils(elles) devront faire parvenir à la Faculté un **audiogramme** en même temps que leur dossier d'inscription définitive.

Les autres candidat(e)s figureront, selon leur ordre de mérite, sur une **liste complémentaire** arrêtée par le jury ; ils(elles) pourront bénéficier des places libérées par renonciation écrite ou par inaptitude médicale des candidat(e)s admissibles.

d) Les éventuels **ex aequo** au troisième classement seront départagés comme suit :

- toutes les notes des différentes épreuves (QCM, orthographe, commentaire de texte, oral 1 et oral 2) seront affectées du même coefficient et calculées sur 100 points ;
- l'interclassement des candidats est alors défini en considérant, quelle que soit l'épreuve, la meilleure de ces notes sur 100, puis en cas de nouvelle égalité, la seconde meilleure note et ainsi de suite ;
- s'il y a égalité parfaite entre ces 5 notes, c'est le candidat le plus âgé qui sera classé en premier.

Art. 9. - Inscription définitive et dispense d'études

L'**inscription définitive** est prise par correspondance début septembre à la Faculté de Médecine.

Des **dispenses partielles** de scolarité, de stage et/ou d'épreuves peuvent être accordées aux candidat(e)s admis(es) à l'examen classant à condition qu'ils(elles) justifient de l'un des diplômes suivants :

- certificat d'aptitude à l'enseignement des enfants atteints de déficience auditive,
- diplôme d'instituteur spécialisé pour les sourds (Université de Lyon),
- titre de rééducateur en dyslexie,
- certificat d'aptitude à l'éducation des enfants et adolescents déficients ou inadaptés.

Les étudiant(e)s ayant validé des modules dans le cadre de leurs études universitaires en Lettre, Sciences du langage ou Psychologie pourront également obtenir une dispense partielle des cours et examens sur production d'un relevé de notes et d'un descriptif des cours.

Les demandes de dispenses formulées par les candidat(e)s déclaré(e)s admis(es) à l'issue des épreuves orales seront examinées dans le mois qui suit la rentrée (joindre les pièces justificatives).

MODALITES DE L'EXAMEN ECRIT CLASSANT : LUNDI 10 AVRIL 2017

| Epreuves écrites | Note sur | Heure d'appel | Durée | Horaire de composition |
|---------------------------------------|----------|---------------|-------|------------------------|
| - 50 QCM*(1) | 20 | 08h30 | 1h30 | 09h00-10h30 (A) |
| - Epreuve d'orthographe (2) | 30 | 10h45 | 1h00 | 11h00-12h00 (A) |
| - Texte à analyser et à commenter (2) | 50 | 14h00 | 3h00 | 14h30-17h30 (A) |

* Questions à choix multiple à correction informatisée.

(1) Les étudiants doivent se munir d'un crayon à papier noir HB et d'une gomme plastique blanche neuve.

(2) Les compositions sont à rédiger au stylo à bille ou à l'encre (pas au crayon à papier).

(A) Pour éviter de perturber les candidats, aucune sortie de la salle d'examen ne sera autorisée durant l'épreuve. Elle ne pourra intervenir qu'à l'issue du ramassage des copies, après l'autorisation des surveillants.



**Faculté
de médecine**

CENTRE DE FORMATION UNIVERSITAIRE EN ORTHOPHONIE DE STRASBOURG

4 rue Kirschleger

67085 Strasbourg Cedex

DEMANDE D'INSCRIPTION EN VUE DU CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOphoniste

Recrutement pour 2017/2018

Jean SIBILIA

Doyen

François LE REST

Responsable Administratif

Carole ROOS

Chef du Service de Scolarité

Pr Philippe SCHULTZ

Directeur de l'Ecole d'Orthophonie

Mme A. Sophie GILLIOT

Mme Claire HEILI-LACAN

Directrices des Etudes
à l'Ecole d'Orthophonie

Secrétariat :

Lydia Ménager
Béatrice Stoecklin
Med-scolarité-
paramédicaux@unistra.fr

4, rue Kirschleger
F-67085 Strasbourg Cedex

Tél. : (33) 03 68 85 35 10 / 03
Fax : (33) 03 68 85 35 18

<http://med.strasbg.fr>
medecine@unistra.fr

Nom de naissance (*en majuscule*) :

Nom Usuel :

Prénoms: (1^{er}) (2^{ème})

Nationalité :

Date de naissance : le à ()

Adresse : Rue :

Ville : Code Postal :

Tel fixe : Tél portable :

Courriel (*en majuscule*) : @.....

Je suis inscrit(e) en 2016/2017 en classe de terminale (je joins un certificat de scolarité pour l'année en cours : ce document est obligatoire)

Je ne suis pas inscrit(e) en 2016/2017 en classe de terminale parce que je suis déjà titulaire du (des) diplôme(s) suivant(s) :

- Baccalauréat : série : mention : obtenu le :
à :

- Autres diplômes (à préciser et joindre les photocopies de tous les diplômes)

Je déclare sur l'honneur avoir effectué, **depuis l'obtention du baccalauréat et jusqu'à ce jour**, les études et/ou activités (professionnelles ou autres) précisées ci-dessous selon la chronologie décroissante suivante :

Année universitaire :

Etablissement :

Résultats :

1. 2016/2017

2. 2015/2016

3. 2014/2015

4. 2013/2014

5. 2012/2013

Je déclare faire acte de candidature à l'*examen classant* organisé à Strasbourg les **lundi 10 avril 2017** (pour l'écrit) et **lundi 15 mai 2017** (pour l'oral) pour le recrutement des élèves en vue du certificat de capacité d'orthophoniste pour l'année 2017/2018 (cette inscription est définitive).

à le

Signature :

Nom, Prénom

DATE LIMITE DE RENVOI DU DOSSIER COMPLET

mardi 28 février 2017 à 18h

(Cachet de la poste faisant foi)

**TOUTE PRODUCTION DE FAUX DOCUMENT(S) SERA TRANSMISE
A LA COMMISSION DISCIPLINAIRE DE L'UNIVERSITE DE
STRASBOURG**

**TOUTE TENTATIVE DE FRAUDE DURANT LES EPREUVES SERA
TRANSMISE A LA COMMISSION DISCIPLINAIRE DE
L'UNIVERSITE**

Le dossier que vous nous retournez devra **impérativement** comporter les documents suivants **rangés sous pochette plastique** :

- le formulaire **Demande d'Inscription** de couleur blanche dûment remplie, datée et signée par le candidat,
- une photocopie du **baccalauréat** et du relevé des notes de bac. ou du **certificat de scolarité** pour les lycéens inscrits en terminale au moment de l'inscription,
- un **chèque de 80 euros** payable à l'ordre de M. l'**Agent Comptable de l'Unistra** (cf. Art. 5b des modalités ci-jointes)
- **2 enveloppes** (format 16 x 23 cm) affranchies au tarif en vigueur (pour un envoi de 20g), libellées à vos nom et adresse. Dont une pour l'envoi de votre login et mot de passe pour la consultation de vos résultats sur le site Internet, et une pour le relevé de notes final, envoyé par le service de scolarité dès que possible. Tous les autres échanges se feront par courriels ou sur le site.
- la **Fiche Navette** (imprimée sur papier rose *de préférence*), complétée des informations demandées.
- 1 photocopie de votre **carte d'identité ou du passeport**

Attention ! nouveauté, une pré-inscription, en ligne :

Pré-candidature, en ligne, sur le site de la Faculté de Médecine, ou de l'Uds :

<https://aria.u-strasbg.fr>

choisir la composante : Faculté de Médecine, onglet : Master...passerelle, **concours**.

Du 1^{er} février 2017 au 28 février 2017, vous aurez 48 heures pour corriger vos données.

Ensuite imprimer tous les documents, les remplir, les accompagnés des documents demandés et les envoyer à : Faculté de Médecine - Ecole d'orthophonie – concours

4, rue Kirschleger – 67085 Strasbourg Cedex



**Faculté
de médecine**



Faculté de Médecine

Centre de Formation Universitaire en Orthophonie de Strasbourg

4, rue Kirschleger
67085 STRASBOURG CEDEX

FICHE NAVETTE Année 2017/2018

NOM de naissance* : Sexe : M F

Nom usuel ou épouse *:

Prénom *: (1er prénom) (2ème prénom)

Mèl ou email (obligatoire et en majuscule) * : @.....

Nationalité : Française autre * (à préciser) :

Date de naissance à (CP

Nombre d'inscription(s) cumulée(s) déjà prises pour présenter le concours d'orthophonie de Strasbourg sans compter la présente inscription 2017 :

Série du baccalauréat : Année obtention :

Mention du baccalauréat : Très bien Bien Assez bien Passable

Département de résidence :

Dom :

Tom :

Etranger :

Je réside et je souhaite (dans la mesure du possible) passer les épreuves dans les Dom-Tom)

Je bénéficie d'un aménagement de mes épreuves (joindre le document de la MDPH)

Dernier diplôme d'études supérieures obtenu

- Intitulé du diplôme :

- date d'admission : Lieu :

Ce document (de préférence de couleur rose) est à renvoyer avec le dossier d'inscription.

* ECRIRE EN MAJUSCULE

CFUO de Strasbourg – concours orthophonie 2017

Merci au candidat de remplir et cocher ce document, le joindre avec les pièces demandées :

NOM DU CANDIDAT :

Prénom :

Date de naissance :

LISTE DES PIECES POUR LE CONCOURS d'ORTHOPHONIE 2017 de STRASBOURG

Le dossier que vous nous retournez devra **impérativement** comporter les documents suivants **rangés sous pochette plastique** :

OBLIGATOIRE :

- le formulaire **Demande d'Inscription** de couleur blanche dûment remplie, daté et signé par le candidat,
- une photocopie du **baccalauréat** (et du relevé des notes de bac) ou du **certificat de scolarité** pour les lycéens inscrits en terminale au moment de l'inscription,
- un **chèque de 80 euros** payable à l'ordre de M. l'**Agent Comptable de l'Unistra** (cf. Art. 5b des modalités ci- jointes) merci d'y noter au dos le nom et prénom du candidat
- 2 enveloppes** (format 16 x 23 cm) affranchies au tarif en vigueur (pour un envoi de 20g), libellées à vos nom et adresse, une pour l'envoi de votre login et mot de passe pour la consultation de vos résultats sur le site Internet , une pour le relevé de notes final.
Tous les autres échanges se feront par courriels ou sur le site.
- la **Fiche Navette** (imprimée sur papier rose *de préférence*), complétée des informations demandées.
- 1 photocopie de votre **carte d'identité ou du passeport**

FACULTATIF, seulement si le candidat est concerné :

- 1 autorisation parentale pour les mineurs : avec copie d'une pièce d'identité du parent signant
- Demande d'aménagement de concours, dossier MDPH
- Lettre pour une demande (dans la mesure du possible) de passer les épreuves écrites dans les DOM-TOM : NOM de la commune demandée
- Autre diplôme que le baccalauréat : lequel

A retourner à la Faculté de Médecine, Scolarité Orthophonie, 4 rue Kirschleger – 67085 Strasbourg Cedex

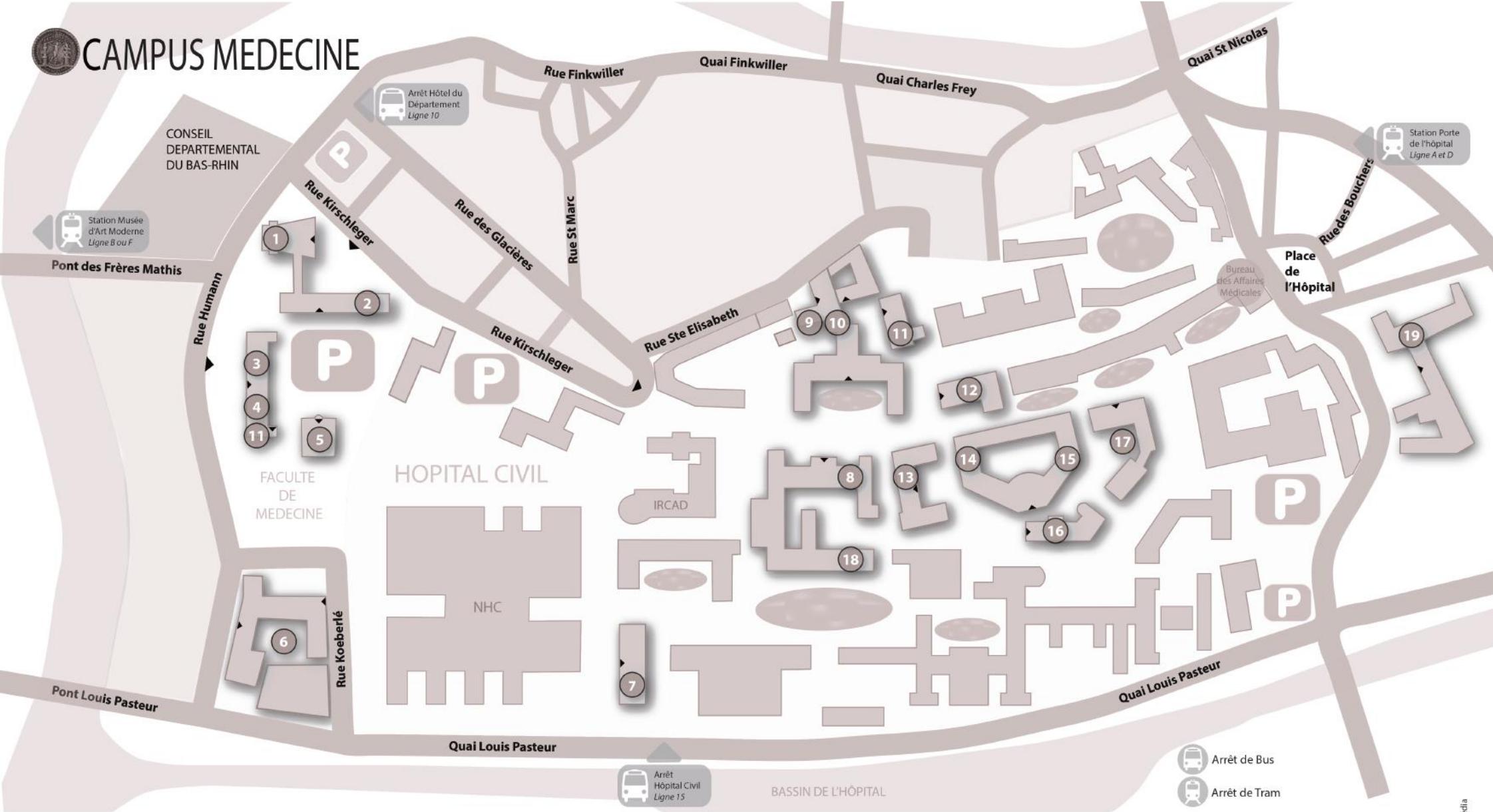
**ATTENTION ! pré-inscription (pré-candidature) obligatoire :
Vous devez aussi vous pré-inscrire sur le site aria.u-strasbg.fr**

Date :

Signature :



CAMPUS MEDECINE



1 Bâtiment 1 : Petit et Grand Amphithéâtres (2 rue Kirschleger)

2 Bâtiment 2 : Faculté de Médecine : Salle des Actes - Services administratifs et Bibliothèque (4 rue Kirschleger)

3 Bâtiment 3 : 1^{er} étage : Salle Simonin - Salle 149 (11 rue Humann)

4 Bâtiment 3 : RdC : Salles 07-09

2^{ème} étage : Salles 204-206/209/211/212
4^{ème} étage : Salles 413/419/425
5^{ème} étage : Salles 528/549

5 Forum

6 Instituts de Bactériologie - Parasitologie - Virologie - Hygiène

7 Dermatologie - Amphithéâtre

8 Psychiatrie - Amphithéâtre

9 Faculté de Chirurgie Dentaire / Administration

10 Faculté de Chirurgie Dentaire - Amphi Frank

11 Amicale des Etudiants en médecine (AAEMS)

12 ex-Ophtalmologie - Salle de cours

13 ex-Anesthésiologie - Amphithéâtre

14 ex-Anatomie Pathologique
RdC : Salles de cours 14-15 et 16
1^{er} étage : Salles de cours 19/21/23

15 Institut d'Anatomie Normale
Salle TP + Amphithéâtre
Musée d'Anatomie

16 Institut de Biophysique - Amphithéâtre

17 Institut d'Hématologie et d'Immunologie

18 Unité de Simulation Pédagogique

19 Etablissement Français du sang